

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE
L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES
POSTES

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE PROMOTION
DES TIC



BURKINA FASO

=====

Unité – Progrès – Justice

TERMES DE REFERENCE

*Appui au cadre légal et réglementaire pour la
mise en œuvre de l'administration
électronique (eGovernment) au Burkina Faso*

Décembre 2017

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----------|
| 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS | 1 |
| 2. PRÉSENTATION DU PROJET | 2 |
| 3. OBJECTIFS..... | 2 |
| 3.1 Objectif global | 2 |
| 3.2 Objectifs spécifiques | 2 |
| 4. RESULTATS ATTENDUS | 3 |
| 5. MISSIONS DU CONSULTANT | 3 |
| 6. OBLIGATIONS DU COMMANDITAIRE | 4 |
| 7. PROFIL DU CABINET | 5 |
| 8. LIVRABLES ET SUIVI DE LA MISSION | 6 |
| 9. DELAI D'EXECUTION DE LA MISSION | 7 |
| 10. DEPOT DES OFFRES..... | 7 |
| 11. SUIVI DES ACTIVITES DU CABINET | 7 |
| 12. FINANCEMENT | 8 |
| 13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES..... | 8 |

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le Burkina Faso bénéficie d'un appui de la Banque Mondiale pour le financement du Projet e-Burkina. Le projet a pour objectif global de contribuer à l'édification d'une administration publique performante grâce à l'apport des TIC. De façon spécifique, le projet vise à : (i) contribuer à la création d'un environnement favorable au développement et à l'exploitation des Services du e-Gouvernement ; (ii) appuyer le développement de projets e-Gouvernement ; (iii) soutenir l'innovation, la création et la pérennisation des entreprises et des emplois dans le domaine des TIC ; (iv) appuyer à la capitalisation de l'expérience de la mise en œuvre du projet « e-Burkina » pour d'autres projets ; (v) renforcer l'ancrage institutionnel et les capacités de l'ANPTIC. Les bénéficiaires directs du projet sont les unités gouvernementales (ministères et institutions publiques) qui fournissent de l'information et des services électroniques publics, les citoyens et les entreprises qui utilisent ces informations et les services publics (surtout les femmes et les jeunes) et les entrepreneurs de l'économie numérique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est prévu au niveau de la composante 1 « *contribuer à la création d'un environnement favorable au développement et à l'exploitation des Services du e-Gouvernement* » le recrutement d'un cabinet pour la réalisation d'un « audit du cadre légal et réglementaire pour la mise en œuvre de l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ».

En effet, dans le souci d'assurer la cohérence des actions de développement de l'économie numérique avec les orientations stratégiques du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 adopté en juin 2016, le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP) a élaboré la Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique (SNDEN) 2017-2021.

Elle ambitionne entre autres la mobilisation du potentiel des technologies de l'information et de la communication au profit de l'ensemble des secteurs socio-économiques du Burkina Faso à travers le développement d'un environnement propice à l'instauration de la confiance numérique, dont l'un des éléments clés est le renforcement du cadre légal et réglementaire.

En rappel, la construction du cadre légal et réglementaire a été engagée depuis de nombreuses années. Ainsi, dans une démarche visant l'instauration d'une cyber législation, il y a eu l'adoption de plusieurs lois telles que la loi N°045/2009/AN portant réglementation des services et transactions électroniques, la loi N°011/2010/AN portant réglementation de la gestion des noms de domaines sous le domaine de premier niveau « .bf », la transposition et l'adoption de directives de l'UEMOA et d'Actes Additionnels de la CEDEAO.

En vue d'accélérer la pénétration des technologies de l'information et de la communication dans toute la société, leur accessibilité, leur sécurisation et leur appropriation par toutes les couches sociales, le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes envisage la réalisation d'un audit du cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso. Le présent document constitue les termes de référence en vue du recrutement d'un cabinet pour la réalisation de cet audit.

2. PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent document a été élaboré en vue de recruter un cabinet de consultants pour la réalisation d'un audit du cadre légal et réglementaire pour la mise en œuvre de l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso. A travers ces termes de références, le cabinet assurera cet audit avec l'appui de l'équipe technique du projet e-Burkina de l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC) et de la Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication (DGTIC) du Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP).

Le marché à conclure consistera, conformément aux prescriptions du présent document, à la fourniture de rapports d'audit du cadre légal et réglementaire pour la mise en œuvre de l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso.

3. OBJECTIFS

3.1 Objectif global

L'objectif général est de réaliser un audit du cadre légal et réglementaire pour la mise en œuvre de l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso.

3.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, la mission consiste à :

- dresser l'état des lieux (inventaire) du cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ;
- faire une étude diagnostique de l'application du cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ;
- évaluer le cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ;
- faire une étude comparative du cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso par rapport au niveau sous-régional, régional et international ;
- formuler des propositions et des recommandations en vue de l'amélioration du cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ;
- proposer des textes juridiques (lois, décrets, arrêtés, etc) pour la mise en œuvre de l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso .

4. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de l'audit, les résultats suivants sont attendus :

- l'état des lieux (inventaire) du cadre légal et réglementaire, existant et en cours d'élaboration, en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso a été dressé ;
- une étude diagnostique de l'application du cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso a été faite ;
- le cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso a été évalué ;
- une étude comparative du cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso par rapport au niveau sous-régional, régional et international a été faite ;
- des propositions et des recommandations en vue de l'amélioration du cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ont été formulées, le tout matérialisé dans un programme d'appui à l'amélioration du cadre légal et réglementaire ;
- des textes juridiques (loi, décrets, arrêtés, etc) ont été proposés.

5. MISSIONS DU CONSULTANT

Le cabinet de consultants aura pour missions de :

1. Réaliser une évaluation du cadre légal et réglementaire relative à l'administration électronique au Burkina Faso (eGovernment). Cette évaluation devra inclure :
 - le recensement des différents textes de lois et règlements ;
 - l'évaluation de leur mise en œuvre et de leur impact ;
 - la prise en compte des éléments suivants :
 - dématérialisation des échanges et procédures entre les usagers (citoyens et non citoyens, entreprises, associations) et l'administration (télé-procédures et services en ligne) ;
 - dématérialisation des échanges et procédures au sein de l'administration à savoir l'archivage et la gestion numérique des documents, le droit d'accès à l'information et données publiques ouvertes (open data), la protection des données à caractère personnel, la signature électronique, les marchés publics en ligne, le paiement en ligne, la promotion des logiciels libres et le G-Cloud.
 - la prise en compte du cadre légal et réglementaire au niveau de la sous-région, régional et international ;

- la prise en compte de la Stratégie Nationale de Développement de l'Économie Numérique, de la Stratégie pour l'Administration Électronique en cours d'élaboration, ainsi que les différents projets d'administration électronique en cours ou planifiés, notamment dans le cadre de eBurkina;
 - l'évaluation comparée (benchmark) avec au moins cinq (5) autres pays jugés pertinents par le commanditaire.
2. proposer des recommandations pour la mise à niveau du cadre légal et réglementaire pour l'administration électronique et élaborer un plan d'actions dédié ;
 3. Inclure dans les recommandations des options de modifications dans les textes de lois existants, l'adoption de nouveaux textes de lois à proposer, des modifications organisationnelles, l'élaboration de guides ou autre documentation;
 4. élaborer un plan et des contenus de communication à destination du personnel de l'administration et des usagers pour sensibiliser sur le cadre légal et réglementaire pour l'administration électronique ;
 5. former et accompagner le législateur et les agents de l'État chargés de la mise en œuvre du cadre légal et réglementaire pour l'administration électronique
 6. identifier les besoins et réaliser une série de formations à destination du législateur et des agents de l'État chargés de la définition, de l'adoption et de la mise en œuvre du cadre légal et réglementaire pour l'administration électronique;
 7. accompagner sur une durée de 12 mois (mise à disposition d'un expert juridique sur demande) les agents de l'État chargés de la mise en œuvre du cadre légal et réglementaire pour l'administration électronique.

Le cabinet proposera une méthodologie appropriée à même d'aboutir à des résultats de qualité. Il devrait appliquer toutes les bonnes pratiques en matière d'audit et de gestion de documents.

6. OBLIGATIONS DU COMMANDITAIRE

L'ANPTIC et la DGTIC s'engagent à assister le cabinet pour la collecte des informations et l'organisation des rencontres auprès des parties prenantes. Elle s'engage aussi à valider dans les meilleurs délais les différents livrables qui seront produits par le cabinet.

Dans le cadre de la réalisation de cette étude, les documents suivants seront mis à la disposition du cabinet :

- le document de stratégie nationale de développement de l'économie numérique élaboré en 2016 ;
- l'ensemble des textes juridiques du Burkina Faso en matière d'économie numérique ;
- le document de planification du projet e-Burkina.

Toute autre ressource documentaire disponible et nécessaire pour la réussite de l'audit sera mise à la disposition du cabinet.

7. PROFIL DU CABINET

Le cabinet de consultants doit être du domaine juridique et disposer d'une expertise en droit des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il doit justifier d'une expérience confirmée dans l'audit juridique et la légistique. Cette expérience doit être justifiée par la fourniture d'au moins trois (03) références techniques, elles-mêmes justifiées par la fourniture des pages de garde et de signature des contrats approuvés ainsi que leur attestation de bonne fin d'exécution.

Le consultant principal doit être titulaire d'un master en droit (BAC+5) au moins, une expérience professionnelle de 10 ans et avoir une parfaite maîtrise des questions juridiques et disposer d'une expertise en droit des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il doit justifier d'une expérience avérée en audit juridique et en légistique. Cette expérience doit être justifiée à travers un curriculum vitae détaillé et des expériences justifiées par des attestations d'exécution des missions évoquées.

En plus de ces qualifications, le cabinet doit réunir au minimum les ressources humaines suivantes :

- un (01) expert en audit juridique qui devra justifier d'un niveau de BAC+5 au moins en droit, d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans et d'au moins deux (02) projets similaires exécutés ;
- un (01) expert en audit organisationnel qui devra justifier d'un niveau de BAC+5 au moins en Droit/Economie/planification, d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans et d'au moins deux (02) projets similaires exécutés ;
- un (01) expert en conception des systèmes d'information qui devra justifier d'un niveau d'ingénieur de conception BAC+5 au moins en technologies de l'information et de la communication, d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans et d'au moins un (01) projet similaire exécuté.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du personnel minimum exigé :

| Poste | Diplôme (minimum) | Nombre | Nombre d'années d'expérience | Nombre de projet similaires |
|---------------------------|-------------------|--------|------------------------------|-----------------------------|
| Chef de mission | BAC+5 | 01 | 10 | 03 |
| Expert en audit juridique | BAC+5 | 01 | 05 | 02 |

| | | | | |
|---|-------|----|----|----|
| Expert en audit organisationnel | BAC+5 | 01 | 05 | 02 |
| Expert en conception des systèmes d'information | BAC+5 | 01 | 05 | 01 |

NB :

- Joindre les CV (datés et signés en original), les copies légalisées des diplômes et certifications ainsi que les documents justifiant l'expérience de chaque membre de l'équipe de mission ;
- Toute certification en gestion de projet est un atout.

8. LIVRABLES ET SUIVI DE LA MISSION

Au terme de sa mission, il est attendu du cabinet, les livrables suivants :

- le rapport d'audit du cadre légal et réglementaire pour la mise en œuvre de l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ;
- le document faisant un état des lieux de l'application des textes légaux et réglementaires adoptées, et transposées du droit sous-régional, régional et international en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ;
- le document de l'étude diagnostique de l'application du cadre légal et réglementaire existant en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ;
- le document des perspectives en matière de cadre légal et réglementaire en lien avec l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ;
- le programme d'appui au cadre légal et réglementaire pour la mise en œuvre de l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso ;
- le document de planification du programme d'appui au cadre légal et réglementaire pour la mise en œuvre de l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso.

NB :

- Tous les livrables devront être rédigés en langue française ;
- Les versions électroniques des différents documents devront être livrées ainsi que cinquante (50) exemplaires en format papier de chaque document.

9. DELAI D'EXECUTION DE LA MISSION

La durée totale pour les services du titulaire ne doit pas excéder soixante (60) jours calendaires. Le calendrier envisagé pour l'exécution des prestations ne comprend pas le délai nécessaire à l'Autorité contractante pour examiner et réceptionner les différents livrables.

10. DEPOT DES OFFRES

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en langue française devront parvenir en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, sous pli fermé portant la mention « **Recrutement d'un cabinet de consultants pour l'appui au cadre legal et réglementaire pour la mise en œuvre de l'administration électronique (eGovernment) au Burkina Faso** », au secrétariat du Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion des Technologies de l'information et de la Communication, 03 BP 7138 Ouagadougou 03 , Email : anptic@tic.gov.bf / secretariat@anptic.gov.bf ; tél : 00226 25 49 00 24/25 49 77 75 sise à l'immeuble ILBOUDO sur le boulevard de l'insurrection populaire des 30 et 31 Octobre 2014 À l'adresse ci-après :

A l'attention de Monsieur la Personne Responsable des Marchés de l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC), Tél +226 25 49 0109/25 49 00 24 sise à l'immeuble ILBOUDO sur le Boulevard France-Afrique.

11. SUIVI DES ACTIVITES DU CABINET

Un comité de suivi, présidé par la Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication, sera mis en place avec le concours de l'UGP e-Burkina pour suivre et accompagner le cabinet dans sa mission. Les ateliers de validation des différentes étapes seront organisés par l'UGP e-Burkina et les dépenses (pauses café, rétributions, frais de mission si atelier délocalisé) y afférentes sont prises en charge par le cabinet selon les textes en vigueur.

Avant l'entame de la mission, le cabinet sera invité à participer et animer un atelier d'information et de lancement de la mission durant lequel il présentera sa démarche, la note de cadrage, le planning/chronogramme de réalisation de la mission, etc.

De même, le cabinet sera invité à participer et animer un atelier de restitution et de validation qui sera organisé à la fin de la mission.

A cet effet, le cabinet intégrera de façon explicite dans son œuvre financière, la prise en charge des ateliers suivants :

- un atelier de lancement (lieu : Ouagadougou, nombre de participants : 60 personnes, durée : 1 jour) ;
- deux ateliers de validation technique (lieu : Ouagadougou, nombre de participants par atelier : 25 personnes, durée : 1 jour) ;
- un atelier de validation finale (lieu : Ouagadougou, nombre de participants : 60 personnes, durée : 1 jour).

12. FINANCEMENT

Le financement de la consultation est assuré par le Projet « e-Burkina ».

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès l'Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC), aux jours ouvrables et aux heures suivantes : de 07h30 à 13h00 le matin et le soir de 13h30 à 15h30 le soir ou auprès du Spécialiste en Passation des Marchés du e-Burkina aux mêmes heures à l'Agence ou au numéro 25 49 00 24, ou sur le site internet du projet e-Burkina : www.eburkina.gov.bf